

C'EST BON À



L'INFO PRATIQUE DES LOCATAIRES

#2
JANVIER 2025



une belle année 2025



Votre sécurité est au cœur des priorités de Pas-de-Calais habitat. La visite annuelle d'entretien réalisée par Logista en est une composante essentielle. C'est pourquoi votre présence lors du rendez-vous programmé est primordiale.

En tant que locataire, vous jouez également un rôle actif dans votre sécurité. Cette nouvelle édition de C'est bon à savoir vous donne des conseils pratiques pour vous accompagner dans une prévention efficace. En ce début d'année, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux de paix et de bonheur.

Président de Pas-de-Calais habitat

PRÉVENTION DES INCENDIES: LES BONS RÉFLEXES

■Comment les éviter?

- Ne surchargez pas les multiprises électriques. Idéalement c'est 1 prise, pour 1 appareil
- Débranchez les appareils inutilisés, ne les laissez pas en veille
- Éteignez complètement les cigarettes et ne fumez pas au lit
- Tenez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants.
 Ne les laissez pas sans surveillance
- Ne laissez pas de casseroles, de poêles ou d'huile sur le feu sans surveiller la cuisson
- Éloignez les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...

■Que faire en cas d'incendie?

Ne prenez jamais l'ascenseur.

- Si l'incendie se déclare chez vous
- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication
- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée. N'emportez rien.
- Une fois dehors, appelez les pompiers.
- Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier
- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas des portes
- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient
- En cas de fumée dans la pièce, placez-vous au sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.

Comment être averti à temps?



Le DAAF (Détecteur avertisseur autonome de fumée) est un équipement obligatoire de votre logement qui garantit votre sécurité.

Ne le démontez pas! En cas d'anomalie, contactez Logista.

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) vous informe:

« Le détecteur de fumée détecte les incendies dès qu'ils se déclarent. Il émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie. En cela, il contribue à sauver des vies. L'entretien régulier de ces dispositifs est important pour garantir leur efficacité. »

• Si l'incendie est au-dessus

- Sortez par l'issue la plus proche.

Ne surchargez pas vos multiprises, ne les branchez pas en série : c'est un véritable risque d'incendie.



C'EST UTILE EN CAS D'URGENCE









www.pasdecalais-habitat.fr









LA VISITE D'ENTRETIEN ANNUELLE DE VOTRE LOGEMENT

La visite de sécurité et d'entretien, effectuée par Logista dans le cadre du contrat d'entretien de votre logement, est la garantie d'avoir un logement sûr : contrôle des circuits électriques, des appareils de chauffage, des équipements... Ce contrôle est obligatoire : répondez présent lorsque Logista vous contacte.



LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE BERTINCOURT BIENTÔT RÉINVESTIE



L'ASSURANCE HABITATION, C'EST UNE OBLIGATION



Autrefois réservés aux gendarmes, les logements de fonction de l'ancienne brigade de gendarmerie, propriétés de Pas-de-Calais habitat, s'apprêtent à accueillir de nouveaux occupants.

Dès le 1^{er} trimestre 2025, 7 familles viendront s'installer dans ces maisons T5 spacieuses et fonctionnelles, agrémentées de jardins partagés propices aux moments de convivialité.

Les logements, qui ont bénéficié de travaux d'embellissement (peinture, reprise de plomberie, etc.), offriront un cadre moderne et confortable.

Certains futurs résidents ne sont pas des inconnus : ils poursuivent leur **parcours résidentiel** vers un logement plus adapté, témoignant de notre volonté d'accompagner les locataires à chaque période de leur vie.

Ce projet marque une nouvelle étape dans la transformation de ce lieu, qui renaît pour répondre aux besoins des habitants du territoire. Être assuré, c'est d'abord être rassuré mais c'est surtout une **obligation prévue dans votre bail et par la loi du 6 juillet 1989.**

Sans assurance, votre responsabilité est engagée en cas de dommages, avec à la clé, des sommes parfois très importantes à payer.

L'assurance habitation vous protège, vous et votre famille, en cas de sinistre (incendie, dégât des eaux...), que celui-ci survienne dans votre logement, chez votre voisin ou dans votre résidence.

Pour une protection maximale, il est conseillé de souscrire une assurance **multirisque habitation**. Elle apporte les garanties obligatoires, vous protège contre le vol et peut couvrir les dépendances (cave, garage, etc.), les portes palières, portes de boxes et boîtes aux lettres.

Enfin, elle intègre une assurance responsabilité civile qui vous couvre en cas de dommages accidentels causés à une autre personne.

Lors de la signature de votre contrat de location, vous nous avez remis votre attestation d'assurance. Vous devez chaque année nous adresser la nouvelle attestation envoyée par votre compagnie.



HORAIRES D'OUVERTURE DE VOTRE AGENCE :

3 bis rue Pierre Poutrain 62128 Croisilles

- Lundi de 10h à 12h et de 15h à 17h
- Jeudi de 10h à 12h et de 15h à 17h

